

L'aide aux vacances enfant

De quoi s'agit-il ?

L'aide aux vacances enfant est une aide financière destinée à faciliter le départ des enfants en colonies, mini-camps ou autres séjours collectifs, afin de leur permettre de bénéficier d'activités de vacances encadrées et adaptées.



Qui peut bénéficier de cette aide ?

Les familles allocataires de la Caf des Hauts-de-Seine, ayant au moins un enfant à charge âgé de 6 à 17 ans et disposant d'un quotient familial inférieur ou égal à 950 €, sont éligibles à cette aide.

Quel en est le montant ?

L'aide couvre 70 % du coût du séjour, dans la limite de 50 € par jour, pour un séjour compris entre 5 et 15 jours. Elle est versée directement à la structure partenaire choisie, afin que les familles n'aient pas à avancer les frais. Si vous êtes éligible, une notification vous est adressée dans votre espace Mon compte.



Où trouver les informations ?

Tous les séjours éligibles sont disponibles sur le site internet
www.vacaf.org

Plus d'information :
[caf.fr/Vie personnel/J'organise les vacances et loisirs de ma famille/L'aide aux vacances enfant](http://caf.fr/Vie%20personnel/J%27organise%20les%20vacances%20et%20loisirs%20de%20ma%20famille/L%27aide%20aux%20vacances%20enfant).

Vous pouvez également contacter Vacaf à l'adresse suivante : contact@vacaf.org